



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

experts

Question écrite n° 78827

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur l'évolution de l'expertise psychiatrique. La Compagnie nationale des experts psychologues et la Compagnie nationale des experts psychiatres de cour d'appel s'inquiètent des conséquences du projet de loi relatif à la justice pénale des enfants et des adolescents. Ce texte induit une augmentation prévisible du nombre des expertises notamment à travers des mesures éducatives personnalisées et des mesures uniques personnalisées. L'hémorragie démographique des experts psychiatres et la désinscription des listes de cour d'appel de 20 % par an des experts psychologues ne permettront pas de répondre à ces demandes judiciaires croissantes. Ils estiment également que l'expertise psychiatrique pénale ne peut relever de l'exercice libéral. Il souhaiterait donc connaître les futures mesures du Gouvernement concernant ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78827

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3175

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)